



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 69028

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, qu'avec l'adoption de la loi n° 99/882 du 18 octobre 1999 officialisant l'appellation « Guerre d'Algérie », les nouveaux titres de pension sont attribués à titre de « guerre ». Il lui demande si, comme cela serait hautement souhaitable, des dispositions ont été prises ou sont envisagées pour que les anciens titres de pensions soient modifiés en conséquence.

Texte de la réponse

Il est précisé que l'apposition de la mention « Guerre d'Algérie » ou « Combats Tunisie Maroc » est systématique sur tous les nouveaux titres de pensions concédées à compter de l'entrée en vigueur de la loi susvisée. Les titres des pensions délivrées avant l'intervention de la loi du 18 octobre 1999 conservent, en application du principe de non-rétroactivité des lois, l'appellation « opérations d'Afrique du Nord » jusqu'à l'intervention d'une procédure de renouvellement ou de révision pour aggravation suite à laquelle est toujours établi un nouveau titre de pension qui porte alors la mention « Guerre d'Algérie » ou « Combats Tunisie Maroc ». Le maintien de la mention « opérations d'Afrique du Nord » n'est en tout état de cause pas de nature à léser les pensionnés au titre de cette période qui, depuis la loi n° 55-1074 du 6 août 1955 complétée par la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974, ont bénéficié d'avantages identiques aux militaires ayant servi en temps de guerre ou au cours d'expéditions déclarées campagnes de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69028

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6553

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1776